

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES DIGITAUX WEALTH MANAGEMENT

A. DEFINITIONS GENERALES

Banque: BGL BNP PARIBAS SA.

Banquier Privé : Chargé de relation attitré du Client au sein de la Banque.

beAdvised : designe le Service Digital de réception de conseils d'investissement et/ou de messages d'information relatifs à la stratégie d'investissement de la Banque réservés aux Clients ayant souscrit à des services de conseil en investissement ou de gestion discrétionnaire de portefeuille.

Client : désigne la (les) personne(s) physique(s)/morale(s) qui sont en relation d'affaires avec la Banque et qui utilise(nt) les Services Digitaux. Le terme Client recouvre également le(s) mandataire(s) du Client lorsque celui(ceux)-ci utilise(nt) les Services Digitaux au nom et pour le compte du Client.

Conditions Générales de Banque : les Conditions Générales de Banque (Règlement des opérations) de la Banque disponibles sur le site internet de la Banque.

Equipement: le terminal, smartphone, tablette, ordinateur ou tout autre équipement informatique utilisé par l'Utilisateur pour utiliser les Services Digitaux.

Établissement financier Tiers: un établissement financier autre que la Banque.

Identifiants : désigne tous éléments d'identification ou d'authentification d'un Utilisateur pour l'accès et l'utilisation des Services Digitaux. Selon les Services Digitaux, il peut s'agir notamment du numéro de Client, d'un Code PIN, d'un mot de passe, d'un kit d'accès ou de l'identifiant unique «SMID» fourni par la Banque, d'une Carte Code (une carte physique contenant 16 codes alphanumériques), d'un Token LuxTrust ou d'une combinaison de ceux-ci ou de tout autre moyen à définir par la Banque en fonction de l'évolution de la technologie. Désigne également les éléments d'identification ou d'authentification permettant à un Client d'accéder à ses comptes bancaires détenus d'un (de) Etablissement(s) Tiers.

Les Services Digitaux : désigne les services digitaux offerts par le métier Wealth Management de la Banque à ses Clients sur myWealth et notamment : - «WealthAggregator» ; «beAdvised» ;

myWealth: Service Digital permettant au Client l'accès à distance à un certain nombre d'informations bancaires et de fonctionnalités, dont, à titre indicatif, la visualisation des avoirs et des engagements du Client, la transmission d'ordres de paiement ainsi que l'agrégation de ses comptes détenus à la Banque via « Wealth Aggregator ».

WealthAggregator: permet au Client d'agréger de manière automatique les données concernant ses actifs financiers déposés auprès de la Banque et d'ajouter de manière manuelle (sans mise à jour automatique de leur valorisation) les actifs financiers qu'il détient auprès d'autres établissements financiers ainsi que les données concernant ses biens mobiliers et immobiliers.

B. DISPOSITIONS COMMUNES AUX SERVICES DIGITAUX

1. APPLICATION

Les présentes Conditions Générales des Services Digitaux s'appliquent à l'utilisation par tout Client des Services Digitaux proposés par la Banque. Des dispositions spécifiques à certains Services Digitaux sont contenues au point C des présentes Conditions Générales. En cas de conflit ou de divergence entre les dispositions contenues à la partie B et à la partie C, les dispositions spécifiques de la partie C prévalent.

Les services, produits et comptes bancaires auxquels le Client accède et qu'il utilise au moyen des Services Digitaux sont régis par les Conditions Générales de Banque dans leur version en vigueur, dans la mesure où il n'y est pas contredit par les présentes. En particulier, l'utilisation des

Services Digitaux n'entraîne aucune modification des règles de preuve en vigueur entre la Banque et le Client, ainsi que de contestation en matière de paiements en ligne. Les parties conviennent expressément que l'utilisation d'Identifiants valides (telle que documentée dans les systèmes de la Banque, ces derniers ayant la même valeur qu'un document original et feront foi en cas de contestation) pour toute opération, instruction ou transaction opérée au moyen des Services Digitaux constitue la preuve irrévocable de son existence et de sa validation par le Client. Sauf disposition contraire des présentes, les Conditions Générales de Banque s'appliquent également aux Services Digitaux.



2. CLIENTS ÉLIGIBLES

Pour les Clients mineurs, l'accès aux Services Digitaux n'est possible que si ceux-ci disposent d'une autorisation parentale leur permettant de contracter, et sous réserve d'acceptation par la Banque.

3. NATURE DES SERVICES DIGITAUX

En dehors des communications électroniques personnalisées échangées entre le Client et la Banque (y compris les conseils fournis dans le cadre du Service Digital beAdvised aux Clients ayant souscrit à une offre de conseil en investissement My Advisory Partner) et sauf convention contraire entre les parties, la Banque ne fournit pas de conseil en investissement dans le cadre des Services Digitaux. Par conséquent, avant de prendre une décision d'investissement, il appartient au Client de vérifier si cet investissement est adéquat au regard de ses connaissances, de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. La Banque n'assume aucune responsabilité tant en termes d'opportunité de chaque opération passée ou ordonnée par un Client en termes de compatibilité de celle-ci avec son profil d'investisseur.

4. FOURNITURE DES SERVICES DIGITAUX

La Banque reste libre de refuser la souscription à tout Service Digital ou d'en restreindre la limite d'utilisation sans avoir à justifier sa décision.

Le Client est informé que les Services Digitaux sont ou peuvent être fournis sur une infrastructure partagée, et déclare accepter les risques associés. Le Client comprend en particulier qu'une augmentation inattendue ou soudaine du volume des transactions de tiers peut avoir un impact sur la qualité ou la disponibilité des Services Digitaux.

La Banque peut être amenée à sous-traiter tout ou partie de la fourniture des Services Digitaux auprès de tiers (ci-après, les Prestataires de Services) qui peuvent être réglementés ou non, situés au Luxembourg ou à l'étranger, à l'intérieur ou hors de l'Union Européenne, afin d'être en mesure de garantir au Client des services de qualité élevée, de se conformer à la réglementation et de bénéficier de ressources techniques de spécialistes qualifiés.

Toute prestation de sous-traitance est mise en place et suivie par la Banque conformément aux exigences légales et règlementaires en vigueur en matière de sous-traitance et sur la base d'un contrat de service. Les sous-traitants seront dans tous les cas soumis à une obligation légale de secret professionnel ou liés par un accord de confidentialité. La Banque conserve l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui lui incombent en vertu de la réglementation prudentielle.

5. UTILISATION DES SERVICES DIGITAUX

Le Client s'engage à utiliser les Services Digitaux de façon raisonnable, et à n'effectuer aucune action ayant pour intention ou effet de porter atteinte au bon fonctionnement des Services Digitaux ou de l'infrastructure technique de la Banque. Le Client est seul responsable du respect des prescriptions légales et réglementaires locales lors de l'utilisation des Services Digitaux à l'étranger, et répond devant la Banque de leur violation (volontaire ou par négligence).

Le Client s'engage à à ne pas passer d'ordres d'achat ou de vente lorsqu'il se situe dans un pays sous mesure de sanctions tels que l'Iran, la Syrie, la Corée du Nord, Cuba, la Crimée / Sébastopol y compris de manière temporaire.

6. DISPONIBILITÉ DES SERVICES DIGITAUX

La Banque met en œuvre des moyens raisonnables pour assurer une disponibilité constante des Services Digitaux mais ne fournit aucune garantie à cet égard. Le Client accepte que les Services Digitaux ne soient pas ininterrompus, ni exempts d'erreurs ou de problèmes de compatibilité avec l'Equipement, ou encore que leurs performances ne soient pas constantes. La Banque se réserve notamment le droit de bloquer (y compris de manière prolongée) ou limiter à tout moment l'accès aux Services Digitaux pour en assurer la maintenance, ou en cas d'identification d'un problème technique ou de sécurité. La Banque n'assume aucune responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes (y compris l'échec ou le retard d'une transaction passée au moyen des Services Digitaux) liées à l'indisponibilité des Services Digitaux, quelle qu'en soit la durée.

La Banque avertira, dans la mesure du possible, le Client des interruptions ou suspensions du service par un message sur le site myWealth.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son équipement électronique lui permettent la saisie, la consultation des informations et l'accès aux fonctionnalités offertes par les Services Digitaux.

7. MODIFICATION DES SERVICES DIGITAUX

L'utilisation des Services Digitaux nécessite l'acceptation et l'installation de toute mise à jour ou nouvelle version des applications et Services Digitaux indiquée ou notifiée par la Banque (ainsi que de l'environnement matériel, logiciel, connexions et configuration requis pour les Services Digitaux). La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les fonctionnalités, modalités d'accès ou d'utilisation, d'authentification ou de validation des transactions passées au moyen des Services Digitaux en fonction d'impératifs techniques, réglementaires ou de sécurité. A défaut, l'accès ou l'utilisation des Services Digitaux concernés pourront être interrompus. Il appartient au Client de prendre toute mesure nécessaire pour s'assurer que les caractéristiques et configurations matérielles et logicielles de leurs Equipements, ainsi que les éventuels services de communications électroniques tiers qu'ils souscrivent sont à tout moment suffisantes et compatibles avec les Services Digitaux, y compris en cas d'évolution ou de mise à jour de ces derniers.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En dehors des éventuels droits de propriété intellectuelle relatifs aux contenus lui appartenant, le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les Services Digitaux, lesquels sont réservés par la Banque et/ou leurs titulaires respectifs.

Ainsi, le Client ne dispose notamment d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les textes, les créations littéraires, graphiques (y compris photographiques) et audiovisuelles, les développements informatiques, les bases de données, le savoir-faire, les technologies ou autres œuvres de l'esprit et autres créations développées et/ou déployées par la Banque pour les besoins des Services digitaux et qui sont susceptibles d'être protégées par la propriété intellectuelle comme les images, les logos, la mise en forme, la charte graphique, la structure, l'ergonomie, les codes couleurs, les typographies, les polices de caractère, les éléments



graphiques de base, l'organisation graphique des écrans, la mise en page, les fonds de page et plus généralement tous les éléments d'identité visuelle des Services Digitaux.

La Banque accorde par les présentes aux Client une licence non exclusive et limitée aux besoins de la fourniture des Services Digitaux, révocable en cas de violation des présentes, personnelle, incessible et intransférable d'utiliser les Services Digitaux souscrits.

9. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Afin d'assurer le fonctionnement des Services Digitaux, la Banque traite les données personnelles du Client et des Utilisateurs conformément à la législation applicable et à la Notice de Protection des données de la Banque publiée sur le site internet www.bgl.lu, à laquelle il est renvoyé par les présentes.

10. CARACTÈRE PERSONNEL ET CONFIDENTIEL DES IDENTIFIANTS

Le Client assume l'entière responsabilité de l'usage des Services Digitaux ainsi que des Identifiants qui sont strictement personnels et intransmissibles. Toute utilisation d'un Service Digital au moyen d'un Identifiant non révoqué du Client est réputée faite par le Client lui-même.

Chaque Client doit, sous sa seule responsabilité, utiliser des bonnes pratiques de sécurité, notamment en utilisant des Identifiants (mot de passe ou Code PIN notamment) (1) différents de ceux de son Equipement, (2) qui ne sont pas stockés ou inscrits sur son Equipement ou autrement annotés de manière à être accessible à des tiers.

En cas de perte, vol ou divulgation d'un Identifiant, ou s'il constate un usage frauduleux, le Client doit, en informer immédiatement son Banquier Privé ou le Digital Support au numéro de téléphone (+352) 42 42-23-33 pendant les heures de service normales de la Banque. La Banque procédera alors dès que possible à la révocation des Identifiants et à la génération de nouveaux Identifiants. Cela (ainsi qu'une éventuelle investigation de la Banque sur cet incident) pourra provoquer une indisponibilité temporaire des Services Digitaux concernés.

Le Client est seul responsable des dommages directs ou indirects résultant d'une utilisation illicite ou frauduleuse des Identifiants, à la suite notamment du non-respect des consignes de sécurité mentionnées dans les présentes Conditions Générales Services Digitaux ou sur les Services Digitaux eux-mêmes.

11. COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les Services Digitaux reposent sur des réseaux publics de communication électroniques (comme internet) et peuvent nécessiter la souscription payante par le(s) Utilisateur(s) à des services de communications électroniques tiers. L'Utilisateur et le Client, s'il n'est pas utilisateur des Services Digitaux, déclarent qu'ils ont connaissance des facteurs de risque liés à l'utilisation de ces réseaux et les acceptent en utilisant les Services Digitaux au moyen de ces réseaux.

12. SÉCURITÉ

La Banque applique des standards de haut niveau pour sécuriser les

Services Digitaux, y compris le recours à des techniques de cryptage et d'authentification forte afin de garantir au mieux la sécurité et la confidentialité des connexions et des données échangées. Elle exige les mêmes standards de sécurité de la part de ses sous-traitants. De son côté, le Client est seul responsable de l'utilisation et de la mise en œuvre par le(s) Utilisateur(s) de moyens de sécurité, de protection et de sauvegarde adaptés sur l'Equipement et notamment du fait que :

- a) l'(les) Equipement(s) utilisé(s) par l' (les) Utilisateur(s) soi(en)t exempt(s) de programmes hostiles (virus, cheval de Troie) et ne fassent pas l'objet d'un jailbreak, root android, etc (contournement du système de sécurité), et
- b) les services de communications électroniques tiers et les Equipements liés disposent de mesures de sécurité adaptées.

13. RESPONSABILITÉ DE LA BANQUE

La Banque s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de garantir au mieux la sécurité des Services Digitaux. Néanmoins, la Banque ne répond dans ses relations avec le Client que de sa faute lourde ou intentionnelle. La Banque ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de manquement à la sécurité par un Client (notamment en ce qui concerne les Identifiants ou l'obligation générale de prudence et de diligence). Sauf en cas de faute lourde, la responsabilité de la Banque est en particulier exclue :

- a) si les Services Digitaux, s'avèrent ne pas être adaptés à l'usage que le Client entend en faire, ou en cas de dommage lié aux conséquences logiques du fonctionnement des Services Digitaux
- b) en cas de défaut dans les Services Digitaux ou de dysfonctionnement: le Client reconnaît expressément l'impossibilité technique dans laquelle la Banque se trouve d'assurer un fonctionnement totalement exempt d'erreurs des Services Digitaux ;
- c) en cas d'indisponibilité (y compris prolongée), annoncée par la Banque ou non, des Services Digitaux à raison de cas de force majeur, de maintenance, d'incident technique ou de sécurité ou tout facteur externe, y compris la surcharge, l'insuffisance ou défaillance de services tiers de communication électronique et des réseaux internet ou de l'Equipement du Client;
- d) en cas de difficultés imputables au fonctionnement défectueux, à la mauvaise configuration, à l'utilisation générale d'équipements/de terminaux mobiles (tablettes) ou fixes (ordinateurs) par le Client ou en cas d'équipements/de terminaux employés par le Client insuffisamment compatibles, performants ou sécurisés
- e) pour les pertes de données ou de fichiers, la transmission de fichiers corrompus ou illisibles ou tout autre dommage occasionné par la transmission de données au moyen des Services Digitaux,
- f) pour tout retard ou défaut d'exécution de transactions ou ordres passés au moyen des Services Digitaux et résultant d'une indisponibilité des Services Digitaux ou d'un problème liée aux Identifiants,
- g) pour tout dommage causé à l'Equipement et résultant d'une insuffisance ou incompatibilité de ce dernier ou d'une mauvaise utilisation des Services Digitaux ;
- h) en cas de compromission des Identifiants résultant de la mauvaise



utilisation ou de l'utilisation frauduleuse des Services Digitaux ou des Identifiants par le Client, y compris résultant d'un programme hostile sur l'Equipement ou de manœuvres frauduleuses de type phishing, d'un vol d'identité que ni la vigilance du Client, ni les mesures raisonnables prises par la Banque ou ses sous-traitants n'auront permis de déceler;

- i) en cas de dommage que l'utilisation des Services Digitaux pourrait causer soit à l'Equipement ou aux données y contenues, et
- j) d'une manière générale, pour tout dommage dont l'origine est étrangère à la Banque ou dans les cas prévus aux Conditions Générales de Banque,
- La Banque demeure étrangère à tout litige pouvant survenir entre le Client et le bénéficiaire ou la contrepartie d'une opération réalisée par un Utilisateur au moyen des Services Digitaux.

14. ACCEPTATION DES RISQUES

Le Client reconnaît que les Services Digitaux sont des services de la société de l'information, déclare connaître et accepter les caractéristiques, les limites et les risques d'internet, notamment en matière de performances techniques, de disponibilité parfois limitée. Lorsque les Services Digitaux sont utilisés depuis l'étranger ou pour effectuer des transactions internationales, il peut en résulter des communications électroniques sur des réseaux internationaux publics ou sur des serveurs situés à l'étranger. Le Client accepte de supporter les risques de l'utilisation des Services Digitaux par les Utilisateurs.

15. COMMUNICATION

Pour toute question en relation avec la souscription, la connexion et à l'utilisation des Services Digitaux, le Client peut s'adresser à son Banquier Privé ou adresser sa demande au Digital Support par téléphone au (+352) 42 42 23 33 du lundi au vendredi de 9h à 17h. Le Client peut également adresser toute question en lien avec la connexion et l'utilisation des Services Digitaux au Digital Support en utilisant les moyens de contact susmentionnés.

16. TARIFICATION ET FRAIS

La souscription aux Services Digitaux, ainsi que le traitement des opérations effectuées à partir de ceux-ci peut donner lieu à perception de frais selon les conditions tarifaires de la Banque. La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment sa tarification. Cette modification sera communiquée par tout moyen approprié (y compris via la messagerie sécurisée de myWealth) au Client, qui sera réputé l'avoir acceptée dès et par le seul fait de l'utilisation ultérieure des Services Digitaux par lui ou un autre Utilisateur. Les frais liés à l'Equipement, y inclus les services de communication électronique requis pour l'utilisation des Services Digitaux sont à la charge exclusive du Client et de l'Utilisateur.

17. DURÉE ET RÉSILIATION

La souscription aux Services Digitaux est réalisée pour une durée indéterminée. La Banque et le Client peuvent résilier tout ou partie

des Services Digitaux à tout moment par courrier ou via la messagerie sécurisée de myWealth sans indication de motifs.

La résiliation mentionnée ci-dessus est faite avec effet immédiat sauf dans les situations visées dans les présentes Conditions Générales des Services Digitaux.

- La Banque peut notamment suspendre ou mettre fin à tout ou partie des Services Digitaux à tout moment :
- a) si les comptes du Client sont clôturés ou bloqués ;
- b) s'il s'avère que le Client ne respecte pas ses obligations légales, réglementaires ;
- c) si le Client ne respecte pas les obligations mises à sa charge par les présentes Conditions Générales des Services Digitaux ;
- d) si la Banque l'estime utile ou nécessaire à la sécurité des Services Digitaux ou pour préserver les intérêts du Client, de la Banque ou de tiers ;
- e) pendant la période de préavis de résiliation des relations contractuelles entre la Banque et le Client;
- f) si un Client avertit la Banque d'un (risque d') abus ou d'utilisation illicite des Services Digitaux ou des Identifiants;
- g) si une fraude ou un abus est constaté dans le chef d'un Client ou en cas présomption de fraude ou d'abus;
- h) sur demande d'une autorité réglementaire, judiciaire ou de supervision,
- i) en cas d'opposition du Client au traitement de ses données à caractère personnel, de retrait du consentement lorsque celui-ci est requis et généralement en cas d'exercice de droits rendant impossible la fourniture des Services Digitaux ou leur charge pour la Banque disproportionnée.

18. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES SERVICES DIGITAUX

La Banque peut modifier les présentes Conditions Générales Services Digitaux à tout moment, sous réserve de notification au Client avant son entrée en vigueur par un message dans la messagerie sécurisée de myWealth si le Client est Utilisateur d'un Service Digital proposé par la Banque, par courrier, via les Services Digitaux ou par tout autre moyen approprié. Cette modification est considérée comme approuvée par le Client dans la mesure où ce dernier n'aura pas fait part de son opposition par écrit via la messagerie sécurisée de myWealth ou par courrier avant la date d'entrée en vigueur indiquée dans la notification, ou si un Utilisateur aura continué à utiliser les Services Digitaux après cette date. Si le Client n'est pas d'accord avec les modifications, il peut résilier sa souscription aux Services Digitaux concernés avec effet immédiat par écrit via la messagerie sécurisée de myWealth ou par courrier, avant la date d'entrée en vigueur de la modification, sans qu'il puisse néanmoins prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.



C. DISPOSITIONS SPECIFIQUES A CERTAINS SERVICES DIGITAUX

1. SERVICE DIGITAL MYWEALTH

Hormis les fonctionnalités définies plus haut, l'application myWealth permet également au Client d'accéder à son courrier bancaire sous format électronique (en particulier les avis et extraits de compte).

Pour les Clients ayant opté pour la dématérialisation de leur courrier bancaire, myWealth est le seul moyen de consulter leur courrier, ainsi que le rapport fiscal.

Quatre types d'accès sont possibles :

- a) Accès consultatif : accès à la visualisation via les services de banque à distance des avoirs et des engagements relatif(s) au(x) compte(s) désigné(s)
- b) Accès transactionnel complet: accès à toutes les applications disponibles via les services à distance avec pouvoir de disposition sur le(s) compte(s) désigné(s)
- c) Accès transactionnel opérations bancaires: accès à toutes les applications disponibles via les services à distance avec pouvoir de disposition sur le(s) compte(s) désigné(s) mais sans accès aux ordres de bourse
- d) Accès transactionnel ordres de bourse: accès à toutes les applications disponibles via les services à distance avec pouvoir de disposition sur le(s) compte(s) désigné(s) mais sans pouvoir effectuer des virements.

2. SERVICE DIGITAL WEALTHAGGREGATOR 2.1. DESCRIPTION DU SERVICE

La Banque propose au Client d'agréger, via la fonctionnalité WealthAggregator (disponible uniquement sur la version PC), les données patrimoniales concernant ses actifs financiers qui sont déposés dans les livres de la Banque, ainsi que ses positions souscrites dans des fonds administrés par Global General Partner S.A. Le Client pourra également décider d'agréger manuellement ses actifs financiers déposés auprès d'autres Etablissements financiers Tiers ainsi que les biens mobiliers et immobiliers composant son patrimoine.

Le service d'agrégation de données patrimoniales fonctionne moyennant :

- a) La remontée automatique à la première connexion de tous les comptes bancaires détenus par le Client auprès de la Banque et la sélection par ce dernier des comptes qu'il souhaite agréger , afin de permettre la récupération des données financières desdits comptes, ainsi que ;
- b) La saisie (optionnelle et manuelle) par le Client dans l'application des informations de son patrimoine financier détenu auprès d'Etablissements financiers Tiers pour permettre leur agrégation en complément des données automatiquement remontées pour les comptes détenus au sein de la Banque.
- c) la saisie (optionnelle et manuelle) par le Client dans l'application de ses informations patrimoniales autres que financières (biens mobiliers et immobiliers);
- et ce afin de permettre leur consolidation et visualisation dans WealthAggregator.

Si le client souhaite obtenir une mise à jour des données qu'il a encodées selon la procédure de saisie manuelle décrite ci-après, il doit lui-même renseigner la nouvelle valorisation de ses données patrimoniales à la date de son choix.

La saisie et la communication des informations susvisées dans WealthAggregator est entièrement libre et effectuée de la seule volonté du Client qui en accepte les conditions.

Le Client s'engage à ne communiquer et à ne saisir dans WealthAggregator que des informations pertinentes, loyales, licites, et qui concernent sa propre situation financière et patrimoniale. Il s'engage ainsi à ne pas communiquer via ce service des informations concernant des comptes dont il n'est pas titulaire ou la situation patrimoniale de tiers.

Pour les besoins de l'agrégation dans WealthAggregator, de ses positions dans des fonds administrés par Global General Partner S.A., le Client donne mandat à la Banque de recueillir les données en question directement auprès de Global General Partner S.A.

L'accès au Service Digital WealthAggregator étant conditionné à l'existence d'un accès myWealth dans le chef du Client, l'attention de ce dernier est attiré sur le fait que la suppression du service myWealth entraîne la suppression du service WealthAggregator.

2.2. RESPONSABILITE

La Banque ne garantit ni l'exhaustivité ni l'exactitude des informations fournies par le Client lui-même.

La Banque informe expressément le Client que son Banquier Privé n'a aucun accès aux données encodées par le Client et consolidées dans WealthAggregator.

Le Client s'engage à indemniser la Banque et ses sous-traitants contre toutes réclamations, frais, coûts et/ou dommages directs et/ou indirects du fait d'agissements ou réclamations de tiers dont le Client aurait fourni à BGL BNP PARIBAS, sans leur accord ou en violation de leurs droits, des données ou des informations relatives à leurs comptes ou actifs.

3. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU SERVICE BEADVISED 3.1. ELIGIBILITE DES CLIENTS AU SERVICE BEADVISED

Le Service Digitial beAdvised est réservé exclusivement au Client ayant contractualisé sa relation avec la Banque au travers de la signature d'un contrat de Conseil myAdvisory Essential (anciennement CIP) ou myAdvisory Partner (anciennement A2 ou A3) ou de la signature d'un mandat de gestion discrétionnaire (myMandate).

L'accès au Service Digital beAdvised étant conditionné à l'existence d'un accès myWealth dans le chef du Client, l'attention de ce dernier est attiré sur le fait que la suppression du service myWealth entraîne la suppression du service beAdvised.



3.2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le service beAdvised, offert au Client remplissant les critères d'éligibilité, consiste en la réception de message d'information (« News ») et/ou de réception de conseils personnalisés d'investissement.

a) Réception de message d'informations (« News »)

Un service de réception de message d'information est offert au Client ayant souscrit un service de conseil en investissement au travers d'un contrat myAdvisory Essential (anciennement CIP) ou myAdvisory Partner (anciennement A2 ou A3) ou de la signature d'un mandat de gestion discrétionnaire (myMandate).

Ces informations porteront notamment sur la stratégie stratégie d'investissement de la Banque.

La Banque ne fournit pas de conseil en investissement dans le cadre de ces informations. Par conséquent, avant de prendre une décision d'investissement, il appartient au Client de vérifier si cet investissement est adéquat au regard de ses connaissances, de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. La Banque n'assume aucune responsabilité tant en termes d'opportunité de chaque opération passée ou ordonnée par un Client en termes de compatibilité de celle-ci avec son profil d'investisseur.

Le Client recevant ces messages d'informations aura la possibilité à tout moment de demander à la Banque de ne plus recevoir ces messages via le Service Digital beAdvised.

b) Réception de conseils personnalisés d'investissement

Un service de réception de conseils personnalisés d'investissement est offert exclusivement au Client ayant contractualisé avec la Banque un contrat myAdvisory Partner (anciennement A2 ou A3).

Ces conseils personnalisés d'investissent fournis via le service beAdvised sont régis par le contrat conclu entre la Banque et le Client.

Pour prendre une décision d'investissement ou de conclusion de contrat de quelque nature que ce soit, le Clients doit préalablement effectuer son propre examen des termes de l'offre de conseil, en tenant compte des avantages et des risques qui y sont afférents. Il doit donc disposer d'une connaissance suffisante des instruments financiers utilisés et des marchés sur lesquelles il sera investi afin d'en appréhender les risques. Le Clients est invité si besoin à consulter ses propres conseillers externes en matière juridique, fiscale, financière ou tout autre matière afin d'apprécier l'opportunité d'investir dans les instruments recommandés.

La Banque ne fournit aucune garantie de quelque sorte que ce soit relatif au rendement économique ou à la performance d'un investissement décrit dans ces recommandations et aucune information donnée ne devra être interprétée comme pouvant constituer une telle garantie.

Le Client pourra demander à tout moment à la Banque de ne plus recevoir de recommandations personnalisées via le Service Digital beAdvised.